

## DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET MESSAGER

Le 3 décembre 2018

No de dossier : 540603-15

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, rue du Square-Victoria, 2e étage  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

- Objet :**
- **Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de transport d'électricité entre Hydro-Québec *TransÉnergie* (le « Transporteur ») et Rio Tinto Alcan inc. (« RTA ») pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2020**
  - **Demande d'émission d'une ordonnance visant à fixer et déclarer, sur une base provisoire, le tarif pour le service de transport et le tarif pour le service complémentaire de RTA pour l'année 2019 (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019)**
  - **Dossier R-3984-2016**

Chère consœur,

Notre cliente, RTA, s'adresse à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») dans le cadre du présent dossier afin qu'elle fixe et déclare sur une base provisoire, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le tarif pour le service de transport et le tarif pour le service complémentaire de RTA présentement en vigueur pour l'année 2015 (C-RTA-0009) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

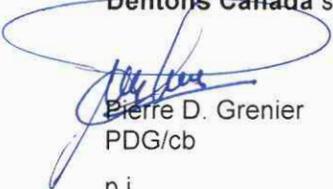
Vous trouverez ci-jointes la demande d'émission d'une ordonnance provisoire formulée par RTA (la « **Demande** ») de même que la déclaration assermentée de Me Benoit Pepin, Directeur Énergie, Amérique du Nord pour RTA.

RTA soumet à la Régie que la Demande devrait être traitée en priorité lors de l'audience prévue le 11 décembre 2018. Compte tenu du caractère conservatoire de la Demande pendant la présente instance, RTA requiert respectueusement que l'ordonnance provisoire visée soit rendue par la Régie au plus tard avant la fin de l'année 2018.

La Demande est soumise à la Régie dans le but de sauvegarder les droits de RTA, à titre de *transporteur auxiliaire*, sous réserve de tous les arguments formulés dans sa preuve visant à repousser les éléments de contestation du Transporteur.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier  
PDG/cb

p.j.

Maclay Murray & Spens ► Gallo Barrios Pickmann ► Muñoz ► Cardenas & Cardenas ► Lopez Velarde ► Rodyk ► Boekel ► OPF Partners ►  
大成 ► McKenna Long

36853272\_2|NATDOCS